REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

LA BANQUE MONDIALE

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des travaux et de gestion des routes)

Pays: SENEGAL

NOM DU PROJET: PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES AGRICOLES (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

N° DE CREDIT : CRÉDIT IDA 70550, IDA 70560

Titre de la mission : Sélection d'un consultant pour le développement d'une stratégie d'un système de contrôle technique des véhicules au Sénégal dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT)

N° de référence : SN-AGEROUTE-367879-CS-QCBS

AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

1. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés publié dans le journal quotidien « l'AS » du 20 décembre 2023.

2. La République du Sénégal a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US$ 317 millions en vue de financer le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie des fonds pour financer les services de consultances pour l'élaboration d'une stratégie de déploiement de centres de contrôles techniques au Sénégal.

3. La mission principale devra permettre de disposer d'une stratégie de déploiement de centres de contrôles techniques modernes sur tout le territoire national.

Il s'agira de :

- analyser la situation actuelle du contrôle technique au Sénégal, notamment leur répartition géographique, leur capacité opérationnelle et leur qualité de service ;
- étudier les besoins en matière de contrôle technique au Sénégal, en prenant en compte les caractéristiques du parc automobile et les exigences réglementaires ;

- définir les critères de sélection des sites devant abriter des centres de contrôles techniques ;
- proposer une stratégie de déploiement du contrôle technique moderne sur toute l'étendue du territoire, en tenant compte des besoins logistiques et financiers ;
- élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de déploiement, en identifiant les partenaires potentiels, les critères de sélection des exploitants, les ressources nécessaires et les étapes clés du processus.

4. Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

AGEROUTE Sénégal, Rue F X Rue David Diop, Fann Résidence
Téléphone : (+221) 33 869 07 51 Fax : (+221) 33 864 63 50
Soit par email à : mlaye@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn

5. L'AGEROUTE, invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés les prestations :

- ✓ Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations ;
- ✓ Nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations au cours des 15 dernières années ;
- ✓ Nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années ;
- ✓ Organisation technique et managériale du cabinet ;
- ✓ Liste du personnel professionnel à affecter à la mission.

Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection.

6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) **(juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020)** « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

8. Un consultant sera sélectionné selon la méthode : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020) « Règlements de Passation des marchés » ;

9. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir les Termes de Reference (TDR) de la mission à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence
Tel (221) 33 869 07 51
Email : rndour@ageroute.sn ; mlaye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn
Les heures de bureaux sont de 8 heures à 17 heures GMT.

10. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, doivent être envoyées par écrit sous plis fermé à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier, par fax ou par e-mail) au plus tard le **06 février 2024** à 10 H 30 MN (GMT).

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL,
A l'attention de : Mamadou NDAO, Directeur Général
Rue F X Rue David Diop, Fann Résidence
BP : 25 242 Dakar-Fann
Téléphone : (+221) 33 869 07 51
Fax : (+221) 33 864 63 53
Email : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn; mlaye@ageroute.sn ; mmbaye@ageroute.sn

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

« Manifestation d'intérêt pour la Sélection d'un consultant pour le développement d'une stratégie d'un système de contrôle technique des véhicules au Sénégal dans le cadre de l'appui institutionnel à la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT) »

Le Directeur Général
Mamadou NDAO